

Postulat du parti Vert'libéral

Alignement des objectifs de la Ville sur les objectifs climatiques fédéraux et cantonaux

Monsieur le Président,
Chers collègues,

La ville de Morges s'engage depuis plusieurs années pour une meilleure consommation de l'énergie. Elle est, à ce titre et entre autres, labellisée cité de l'énergie depuis 2000, dotée d'une politique énergétique comprenant une stratégie énergétique, adoptée en 2018, et de sa planification énergétique territoriale depuis 2019. Les objectifs de ces dernières sont, pour l'horizon 2035, une réduction de l'énergie consommée par habitant de 43% par rapport à 2017 (-13% pour l'énergie électrique) ainsi qu'une réduction d'émission de CO₂ par habitant de 41%, toujours par rapport à l'année 2017.

Ces objectifs sont alignés sur ceux de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, traduits par la nouvelle loi sur l'énergie en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 et dont la révision a débuté en 2011. Cette stratégie vise à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables. Elle prévoit la sortie du nucléaire, la réduction des importations d'énergie fossile et la promotion des énergies renouvelables indigènes permettant ainsi le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement à long terme.

Depuis le 5 novembre 2017, l'Accord de Paris sur le climat est entré en vigueur pour la Suisse. Il vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète à 1.5 C° par rapport aux niveaux préindustriels par une réduction de l'émission des gaz à effet de serre. L'objectif annoncé par la Suisse et approuvé par son parlement de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50% par rapport au niveau de 1990 d'ici à 2030 sont ainsi devenus contraignants. Il est en outre prévu d'atteindre la neutralité en matière d'émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

Les stratégies énergétiques et les plans climat traitent donc de thématiques différentes, l'approvisionnement en énergie et les émissions de gaz à effet de serre, bien que se recouvrant largement, la consommation d'énergie étant un grand vecteur de production de gaz à effet de serre. Concernant ces derniers, les objectifs fédéraux du plan climat sont bien plus ambitieux que les projections de la stratégie énergétique. En effet, dans les perspectives énergétiques 2050+ de la Confédération¹, dont les résultats sont publiés depuis 2021, la poursuite de la politique énergétique actuelle conduit à une réduction des émissions de gaz à effet de serre de seulement 16% en 2030 alors que l'objectif en matière climatique est 50%. A l'horizon 2050, la Suisse

¹ Perspectives énergétiques 2050+, Office fédéral de l'énergie, <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/politique/perspectives-energetiques-2050-plus.html>

produirait encore 32 millions de tonnes d'équivalent CO2 par an, soit -34% par rapport à 2017, alors que l'engagement de neutralité climatique correspond à un solde net de 0 tonne d'équivalent CO2 par an.

Comme les objectifs de la politique énergétique de la Ville de Morges sont alignés sur ceux de la Confédération, il est très probable que ses effets sur les émissions de gaz à effet de serre ne permettront pas non plus d'atteindre les objectifs climatiques.

Il ne fait aucun doute aujourd'hui que ces objectifs climatiques sont largement acceptés au niveau international, fédéral et cantonal. Ils impliquent des changements parfois importants dans de nombreux domaines et dans des délais courts vus les enjeux. Il n'y a aucune raison de ne pas se saisir dès aujourd'hui de ces enjeux aussi au niveau communal. La Municipalité place d'ailleurs le développement durable au cœur des préoccupations et a inscrit la réalisation d'un plan climat dans son programme de législature 2021-2026.

Il est donc demandé à la Municipalité d'étudier dans un premier temps les moyens appropriés pour aligner les objectifs d'émissions de gaz à effet de serre de ses politiques sectorielles sur les objectifs climatiques de la Confédération et du Canton de Vaud, c'est-à-dire de réduire à minima de 50% à 60% les émissions totales de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990 et de viser la neutralité carbone au plus tard en 2050.

Pour le parti Vert'libéral,
Pascal Martin

Morges, le 1^{er} juin 2022